

Le chargé de relation entreprises

Le PLIE propose un interlocuteur unique qui vous permettra de gagner du temps dans vos recrutements par :

- Une **sélection de candidatures** répondant à vos critères
- Une information actualisée des **aides à l'emploi**
- Un **médiateur** en cas d'absence ou de difficulté avec le salarié
- Un ensemble d'**aides mobilisables** en cas d'imprévu (problème de mobilité, besoin de formation complémentaire...)

Vous pouvez solliciter notre Chargé de Relation Entreprises :

Wilfrid RICHEBOURG,

06 48 39 63 00

wrichebourg@mdeauxerrois.com

Pour le recrutement d'un CDI, CDD ou d'un emploi en intérim à temps complet ou temps partiel.

Ce service est gratuit



Cofinancé par
l'Union
européenne



Plan local pour l'Insertion et l'Emploi

Maison de l'Emploi et de la Formation

Le Phare - 8 avenue Delacroix
89000 Auxerre

☎ : 03 86 42 00 42

✉ : plie.auxerre@mdeauxerrois.com

www.mdeauxerrois.com

Plan local pour l'Insertion et l'Emploi

Offre de services aux entreprises



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



PORTÉ PAR
Mde
AUXERROIS

Présentation

La Maison de l'Emploi offre un large éventail de service aux entreprises, aux professionnels de l'emploi ainsi qu'aux demandeurs d'emploi par le biais de différents dispositifs

Le PLIE a pour but de proposer à ses participants un parcours d'accès à l'emploi qui permet de trouver un poste correspondant aux compétences et souhaits de chacun.

Quel public

L'accompagnement du PLIE étant libre et sans obligation, toutes les personnes proposées par les prescripteurs sont volontaires et engagées dans leurs démarches active de recherche d'emploi.



Les atouts du PLIE

Plus de 80% des entreprises qui ont fait appel au PLIE ont embauché au moins un salarié grâce au dispositif.

Le PLIE mobilise des actions spécifiques pour ses participants afin de sécuriser leur projet professionnel :



Ces actions, adaptées en permanence aux besoins des participants, permettent de vous proposer des personnes opérationnelles avec des compétences validées préalablement.

Partenariats renforcés

Vous pouvez devenir prescripteur et nous orienter des personnes qui ont besoin d'un soutien dans leur accès à l'emploi.

Intervention

Vous pouvez venir présenter votre activité, vos besoins ou vos critères de recrutement directement au phare auprès de demandeurs d'emploi présélectionnés.

Visites d'entreprises

Nous pouvons organiser des visites afin que les personnes connaissent au préalable les conditions de travail spécifiques à votre métier ou à votre entreprise.

Conventionnement

En cas de volonté d'un partenariat renforcé, le PLIE peut mettre en place des conventions afin d'encadrer un recrutement collectif ou d'afficher votre entreprise comme partenaire officiel d'une association de l'Economie Social et Solidaire.